



FORMATION EN PRÉSENTIEL

SALARIÉ DÉCLARÉ COMPÉTENT EN PRÉVENTION (SDC).

Dernière mise à jour le 02/05/2022.

OBJECTIF

Formation action qui permet d'animer la démarche de prévention initiée par l'employeur en lien avec les acteurs de prévention internes et externes de l'entreprises, d'analyser les risques spécifiques à son secteur d'activité, de mettre en œuvre et suivre les projets d'améliorations issus des remontées terrain, de créer et tenir à jour le DUERP de son établissement ou entreprise..

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques
- Connaître les obligations légales de l'entreprise en santé, sécurité et conditions de travail.
- Définir les missions et les prérogatives du référent prévention - sécurité
- Construire une démarche de prévention multidisciplinaire

Tarif

nous consulter

Réf.

Prev17

Contact

0297229777
contact@poleformation.bzh
<https://www.poleformation.bzh/>

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés de tous secteurs d'activité volontaires ou désignés par l'employeur - Préventeurs

PRÉ-REQUIS

Détenir le module « bases en prévention » en formation à distance sur le site de l'INRS ou en présentiel dans les CARSAT

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel ; une intersession d'une 1/2 journée en entreprise est prévue avec le formateur.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Salle équipée / études et analyses de postes de travail



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 8 maxi



Durée

35 heures / 5 jour(s)

✂ Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez notre référente Mme LE COGUIEC Paola pour plus d'informations.
Programme



Programme théorique

Réglementation et responsabilités de l'entreprise

- La prévention et l'obligation de résultat

- Le référent sécurité cadre juridique, missions, prérogatives

L'organisation de santé et sécurité

- Les interlocuteurs de la sécurité (internes, externes)

Les enjeux de la prévention

- Humains, économiques, juridiques et sociétaux

- Les accidents du travail (AT), les accidents de trajet - Les maladies professionnelles (MP)

- Les coûts directs et indirects des AT/MP

- Le suivi des indicateurs IF, TF, IG, TG par population

L'évaluation des risques

- Les différents risques

- Le document unique, les documents de sécurité

- La conformité des lieux de travail et des équipements - Les équipements de protections sur les lieux de travail

- Les vérifications et les contrôles obligatoires

- Les outils de l'évaluation des risques - La méthode d'analyse d'accidents : l'arbre des causes

La démarche de prévention multi disciplinaire

- Les principes généraux et les valeurs de la prévention

- Le plan d'action : conception, suivi, réajustement

Les obligations:

- Les formations obligatoires

- L'affichage

Programme pratique

- Analyse de situations de travail - Audit de sécurité

- Conception de documents de synthèse

- Préparation et animation de réunions

LES PLUS

Le salarié déclaré compétent en prévention (SDC) à en charge les activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (PPRP). Cette formation permet de former le salarié pour qu'il puisse assurer ses futures missions et ainsi de répondre à l'obligation pour l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents. Référence : articles L. 4644-1 et R. 4644-1 du Code du travail. Pole formation peut accompagner les entreprises dans leurs management de la santé et sécurité au travail au travers d'action ponctuel.

INTERVENANT(S)

Formateur prévention

ÉVALUATION

Tests théorique et pratique

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et actualisation des compétences SDC.